



NOM DU PORTEUR DE PROJET :

AGOSTINI Bernard

N° BENEFICIAIRE :

180 021

DISPOSITIF(S) MOBILISE(S) :

AVENANT N°1

Chargé de projet : SOLET GALLETTI Anne- Marie

N° Dossier : 01M1346W

NOM DE L'EXPLOITATION : AGOSTINI Bernard
Né(e) le 11/06/1985
ACTIVITE PRINCIPALE : CAPRIN
ACTIVITE SECONDAIRE :
COMMUNE(S) D'IMPLANTATION : BELGODERE
DIPLOMES : BPREA « Responsable d'exploitation agricole »
DATE D'INSTALLATION : 02/10/2017

PROJET PRESENTE :

Mr AGOSTINI Bernard s'est installé en tant qu'exploitant à titre principal, à titre individuel en CAPRIN avec transformation fromagère sur la commune de BELGODERE en octobre 2017.

La superficie foncière de l'exploitation repose sur 112ha73 détenue en bail et en convention pluriannuelle de pâturage.

OBJET DE L'AVENANT : Modification du programme d'investissements initial.

Le présent avenant permet d'actualiser, conformément à la réglementation Jeune Agriculteur, la situation agricole de Mr AGOSTINI Bernard au regard de son PE.

L'avenant introduit une modification du programme d'investissement qui est revu à la baisse avec un montant total de 75 672€ contre 89 314€ initialement. L'avenant prend en compte l'acquisition d'équipements qui ont été acquis sans demande d'aide, et l'abandon de certains investissements (chenillard, acquisition d'un terrain et d'un gyrobroyeur).

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL

ANNEE	TYPE D'INVESTISSEMENT	ASSIETTE ELIGIBLE	REALISE
1	DJA	32 000	OUI
1	Matériels de fromagerie	4 540	OUI
1	Petits matériels	5 077	OUI
2	Chenillard	45 897	NON
2	Gyrobroyeur	3 800	NON
2	TERRAIN 28ha	30 000	NON
4	DJA	8 000	NON

OBJET DE L'AVENANT :

Le programme d'investissements objet de l'avenant intègre un ajustement des opérations déjà réalisées et autres matériels non prévus sans demande de subvention.

Celui-ci est revu à la baisse avec un montant total de 75 672€ sur la durée du PE et un montant de subventions de 9 741€ hors DJA.

La dotation jeune agriculteur a été payée à hauteur de 80% au constat d'installation soit 32 000€.

ANNEE	TYPE D'INVESTISSEMENT	ASSIETTE ELIGIBLE	REALISE
1	DJA	32000	OUI
1	Bâtiments	4 000	OUI
1	GROUPE ELECTROGENE	2 500	OUI
1	CITROEN	35 000	OUI
1	POT TRAYEUR	1 000	OUI
1	TRONCONNEUSE	740	OUI
1	REMORQUE	1 500	OUI
1	COLLIER TRACKER	807	OUI
1	PLOMBERIE	2 145	OUI
1	MATERIEL DE TRANSFORMATION	2 319	OUI
1	FORD	10 000	OUI
1	ELECTRICITE	1 350	OUI
1	CLOTURE	974	OUI
1	RATELIER ABREUVOIR BARRIERE	5 230	OUI
2	COLLIER	1 196	OUI
3	BARRIERE POTEAU	331	OUI
3	ABRI STOCKAGE	1 606	OUI
4	MATERIEL ELEVAGE	4 994	OUI
4	DJA	8 000	NON

MODIFICATIONS MODULATION DE LA DJA

L'avenant n'induit aucune modification du montant de la DJA

MODIFICATIONS DES ENGAGEMENTS DE FORMATION OBLIGATOIRE INTRODUIITS PAR L'AVENANT.

Les engagements relatifs aux formations obligatoires ne sont pas concernés par cet avenant car l'atelier principal demeure inchangé par rapport au projet initial.

**MODIFICATIONS DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX HYPOTHESES
D'INVESTISSEMENT INTRODUITES PAR L'AVENANT.**

	N1 <i>(valeur plancher)</i>	N2 <i>(valeur plancher)</i>	N3 <i>(valeur plancher)</i>	N4 <i>(valeur plancher)</i>	CUMUL PE <i>(valeur plancher)</i>
Hypothèse haute (80 à 100%)	54 052 € à 67 565 €	957 € à 1 196 €	1 534 € à 1 917 €	3 995 € à 4 994 €	60 538 € à 75 672 €
Hypothèse moyenne (60 à 80%)	40 539 € à 54 052 €	718 € à 957 €	1 150 € à 1 534 €	2 996 € à 3 995 €	45 403 € à 60 538 €
Hypothèse basse (moins de 60%)	< à 40 539 €	< à 718 €	< à 1 150 €	< à 2 996 €	< à 45 403 €

Les hypothèses de réalisation du PE sont revues à la baisse au regard de l'évolution des investissements réalisés.

RESULTATS ECONOMIQUES

Résultats	Comptabilité 2018	Comptabilité 2019	Comptabilité 2020	Avenant 2021
Revenu disponible/UTAF (année de référence PDE initial : 13 445€)	15 001	18 848	15 174	56 267
Capacité d'autofinancement	19 929	23 783	17 176	58 065
Produit d'exploitation	30268	33487	21 422	49 572
EBE	19 972	23 975	15 764	58 205
Résultat de l'exercice	7 520	22 259	17 439	62 730

Unité : Euro

Les résultats obtenus au terme de l'étude prévisionnelle intégrant le nouveau programme d'investissement démontrent que Mr AGOSTINI Bernard atteindra un revenu disponible de 63 057€ au terme de la 5ème année d'installation (soit fin 2022) démontrant ainsi la viabilité de l'exploitation.

CONCLUSION

L'avenant induit une modification des engagements liés aux hypothèses de réalisation des investissements.

AVIS RETENU :

Avis favorable du service instructeur.